

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit : SANI-TRACK
Code du produit : 20-10350, 1001188
Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Applications industrielles: Solution lubrifiante nettoyant Désinfectant.

Utilisations non recommandées

Utiliser ce produit seulement selon les directives d'utilisation. Lire l'étiquette avant d'utiliser.

Données relatives au fournisseur : Sani-Marc Inc.
42 rue de l'Artisan
Victoriaville, Qc
G6P 7E3
1-819-758-1541

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : 1-800-361-7691 (8am - 5pm lundi au jeudi) (8am - 4pm vendredi)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Prévention

: P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 - Porter des gants de protection: gants étanches et résistants aux produits chimiques . Porter une protection oculaire ou faciale: Recommandé: lunettes étanches anti-éclaboussures.

Section 2. Identification des dangers

- Intervention** : P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Stockage** : Non applicable.
- Élimination** : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** :

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
Alcools riches en C13, éthoxylés branchés C11-C14	≥3 - ≤7	CAS: 78330-21-9
EDTA tétrasodique	≥1 - ≤5	CAS: 64-02-8
chlorure de didécyldiméthylammonium	≥1 - ≤5	CAS: 7173-51-5
Alcools C12-C15 éthoxylés	≥1 - ≤5	CAS: 68131-39-5
(Z)-N-9-octadécénylpropane-1,3-diamine	≥1 - ≤5	CAS: 7173-62-8
Acide acétique	≥0.5 - ≤1.5	CAS: 64-19-7

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux à la suite d'une exposition ou si une personne se sent mal. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursouffures ou si les rougeurs persistent.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Obtenir des soins médicaux à la suite d'une exposition ou si une personne se sent mal. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
- Contact avec la peau** : Rincer avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de réutiliser. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursouffures ou si les rougeurs persistent.

Section 4. Premiers soins

- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Obtenir des soins médicaux à la suite d'une exposition ou si une personne se sent mal. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Peut provoquer des brûlures aux yeux
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Peut causer une irritation de la peau.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Protection oculaire/faciale** : Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter de porter un écran facial ou des lunettes de protection anti-éclaboussures. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Protection des mains** : Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Protection du corps** : Il est suggéré de porter un tablier de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles; Aucune donnée spécifique.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
 acetic acid	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 15 ppm. TWA 8 heures: 10 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) TWA 8 heures: 10 ppm. STEL 15 minutes: 15 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 10 ppm. STEL 15 minutes: 15 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 10 ppm. VEMP 8 heures: 25 mg/m³. VECD 15 minutes: 15 ppm. VECD 15 minutes: 37 mg/m³. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 10 ppm. OEL 8 heures: 25 mg/m³. OEL 15 minutes: 37 mg/m³. OEL 15 minutes: 15 ppm.

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Contrôles d'ingénierie appropriés
- : Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène
- : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Protection oculaire/faciale
- : Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter de porter un écran facial ou des lunettes de protection anti-éclaboussures. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Protection de la peau
- Protection des mains
- : Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Protection du corps
- : Il est suggéré de porter un tablier de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau
- : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire
- : Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique
- : Liquide. [Liquide transparent]
- Couleur
- : Jaune. [Pâle]
- Odeur
- : Douce.
- Seuil olfactif
- : Non disponible.
- pH
- : 7.25
- Point de fusion et point de congélation
- : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition
- : Non disponible.
- Point d'éclair
- : [Le produit n'entretient pas une combustion.]

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Nom des ingrédients	Vase clos			Vase ouvert		
	°C	°F	Méthode	°C	°F	Méthode
Alcool éthylique	9.7	49.5	Abel-Pensky			
Chlorure de N,N-didécyl N,N-diméthyl ammonium	23.9	75				
Alcool isobutylique	31	87.8				
acetic acid	39	102.2				
Alcools C12-C15 éthoxylés	>93	>199.4	Pensky-Martens			
Isotridecanol, ethoxylated	138	280.4				
(Z)-N-9-octadécénylpropane-1,3-diamine	184	363.2	ISO 2719			

Inflammabilité : Non disponible.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Non disponible.

Tension de vapeur :

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Alcool éthylique	42.94865	5.7				
Alcools C12-C15 éthoxylés	23.6	3.1				
eau	17.5	2.3				
acetic acid	15.59383	2.1				
Alcool isobutylique	<12	<1.6				
(Z)-N-9-octadécénylpropane-1,3-diamine	0.000011	0.0000015	OECD 104			
EDTA tétrasodique	0	0				

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Densité relative : 1.01

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.

Température d'auto-inflammation :

Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
EDTA tétrasodique	>200	>392	
Alcools C12-C15 éthoxylés	235	455	ASTM E 659-78
Alcool isobutylique	415	779	
Alcool éthylique	455	851	DIN 51794
acetic acid	463	865.4	

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.
- Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
EDTA tétrasodique Chlorure de N,N-didécyl N, N-diméthyl ammonium Alcools C12-C15 éthoxylés (Z)-N-9-octadécénylpropane-1,3-diamine acetic acid	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	10 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	238 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	253 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Souris	5620 ppm	1 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	11000 mg/m³	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	1.06 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3310 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
EDTA tétrasodique Chlorure de N,N-didécyl N, N-diméthyl ammonium acetic acid	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	0.5 minutes 5 mg	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	24 heures 50 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 50 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	525 mg	-

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
 (Z)-N-9-octadécénylpropane-1,3-diamine	Catégorie 1	orale	-

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Peut provoquer des brûlures aux yeux
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Peut causer une irritation de la peau.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Généralités : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
SANI-TRACK	4634.5	N/A	N/A	N/A	N/A
EDTA tétrasodique	500	N/A	N/A	N/A	N/A
Chlorure de N,N-didécyl N,N-diméthyl ammonium	238	N/A	N/A	N/A	N/A
(Z)-N-9-octadécénylpropane-1,3-diamine	500	N/A	N/A	N/A	N/A
acetic acid	3310	N/A	N/A	N/A	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
EDTA tétrasodique Chlorure de N,N-didécyl N,N-diméthyl ammonium	Aiguë CL50 486000 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Lepomis macrochirus</i>	96 heures
	Aiguë CE50 110 µg/l Eau douce	Algues - <i>Chlorella pyrenoidosa</i> - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CE50 110 µg/l Eau douce	Algues - <i>Chlorella pyrenoidosa</i> - Phase de croissance exponentielle	96 heures
	Aiguë CE50 18 ppb Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	48 heures
	Aiguë CL50 39 µg/l Eau de mer	Crustacés - <i>Americamysis bahia</i> - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë CL50 0.01 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Acipenser transmontanus</i> - Larve	96 heures
	Chronique NOEC 5.4 µl/L Eau de mer	Algues - <i>Tetraselmis suecica</i> - Phase de croissance exponentielle	3 jours
	Chronique NOEC 125 µg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	21 jours
	Aiguë CE50 0.39 mg/l Eau douce	Crustacés - <i>Ceriodaphnia dubia</i> - Néonate	48 heures
	Aiguë CE50 302 µg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate	48 heures
Alcools C12-C15 éthoxylés	Aiguë CL50 1400 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Pimephales promelas</i>	96 heures
	Chronique NOEC 83 µg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate	21 jours
acetic acid	Aiguë CE50 73400 µg/l Eau douce	Algues - <i>Navicula seminulum</i>	96 heures
	Aiguë CE50 73900 µg/l Eau douce	Algues - <i>Navicula seminulum</i>	96 heures

Section 12. Données écologiques

	Aiguë CE50 65000 µg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 32 mg/l Eau de mer	Crustacés - <i>Artemia salina</i>	48 heures
	Aiguë CL50 85.8 µl/L Eau de mer	Crustacés - <i>Artemia</i> sp.	48 heures
	Aiguë CL50 75000 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Lepomis macrochirus</i>	96 heures
	Aiguë CL50 88000 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Pimephales promelas</i> - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures

Persistence et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Alcools C12-C15 éthoxylés	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
EDTA tétrasodique	5.01	1.8	Faible
Alcools C12-C15 éthoxylés	2.03 à 6.24	237	Faible
(Z)-N-9-octadécénylpropane-1,3-diamine	0.03	0.5	Faible
acetic acid	-0.17	3.16	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD
Numéro ONU	Non disponible.
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non disponible.
Classe de danger relative au transport	Non disponible.
Groupe d'emballage	-
Dangers environnementaux	Non.

Autres informations

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: ammoniac (total)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Canada : Indéterminé.

États-Unis : Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'impression : 2026-08-05

Date d'édition/Date de révision : 2026-08-05

Date de publication précédente : 2024-09-23

Version : 0.03

Section 16. Autres informations

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1	Méthode de calcul

Références : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.